



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 70 c) de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport porte sur les activités menées du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Au cours de cette période, le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué 448,3 millions de dollars du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires afin de mettre en œuvre des activités humanitaires dans 52 pays et territoires. Le financement a été fourni à 15 organismes humanitaires, dont un grand nombre ont exécuté leurs programmes conjointement avec des partenaires non gouvernementaux. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a continué de garantir une source de financement rapide et fiable, avec une souplesse permettant de répondre aux diverses urgences humanitaires complexes; et de démontrer sa valeur ajoutée en tant qu'instrument d'intervention d'urgence versatile alimenté par la détermination d'un nombre croissant d'États Membres, même dans les situations financières les plus difficiles. Les mécanismes de gouvernance ainsi que d'exécution et de responsabilisation ont été renforcés plus avant pendant la période considérée.

* A/65/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 64/76 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Le rapport porte sur les activités menées du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

II. Présentation générale du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Fonds engagés¹

2. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence, en sa qualité de Directeur du Fonds (voir les résolutions 46/182 et 60/124 de l'Assemblée générale), a approuvé des subventions d'un montant total de 448,3 millions de dollars. Ces subventions ont été allouées aux programmes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ainsi qu'à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (collectivement dénommés les « organismes des Nations Unies ») afin d'appuyer des opérations de secours dans 52 pays et territoires. Ce montant consistait en des subventions s'élevant à 294,6 millions de dollars au titre de la composante interventions rapides du Fonds et à 153,7 millions de dollars au titre de sa composante situations d'urgence sous-financées. Le financement de la composante interventions rapides représentait quelque 66 % des allocations totales, ce qui est conforme au mandat du Fonds consistant à garantir deux tiers de la composante subvention en faveur des interventions rapides.

3. Les six premiers mois de l'année 2010 ont été les plus intenses de l'histoire du Fonds, qui a alloué un montant total de 245 millions de dollars. Le tableau 1 donne un aperçu général des subventions accordées au titre des deux composantes durant l'ensemble de la période considérée.

Tableau 1

Allocations du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (1^{er} juillet 2009-30 juin 2010)

	Montant total des allocations sous forme de subventions		
	Composante interventions rapides	Composant interventions sous-financées	Total
Montant approuvé	294 600 000 \$	153 700 000 \$	448 300 000 \$
Nombre de pays et territoires bénéficiaires ^a	45	17	52

¹ Les chiffres cités correspondent aux montants approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2010 et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

<i>Montant total des allocations sous forme de subventions</i>			
	<i>Composante interventions rapides</i>	<i>Composant interventions sous-financées</i>	Total
Nombre de projets financés	306	192	498
Montant moyen par projet	962 754 \$	800 472 \$	900 187 \$

^a Certains pays et territoires ont reçu des subventions au titre des deux composantes du Fonds et n'ont donc été comptés qu'une fois dans le total.

4. Au cours de la période considérée, un montant de 294 millions de dollars (66 %) des allocations totales du Fonds a été accordé aux urgences liées à des conflits. Cela représente une augmentation de la part allouée aux conflits, laquelle s'élevait à 54 % durant la période couverte par le précédent rapport. Le financement accordé au titre des urgences liées à des conflits se répartit entre la composante interventions rapides (149,6 millions de dollars) du Fonds et sa composante interventions sous-financées (144,3 millions de dollars). D'un point de vue géographique, la répartition des subventions du Fonds en faveur de ces urgences reste cohérente avec les années précédentes, soit essentiellement axées sur l'Afrique (67 %) et l'Asie et le Caucase (28 %). Les urgences liées à des conflits représentent également la part d'allocations la plus importante au titre de la composante interventions rapides, avec la mise à disposition de 149,6 millions de dollars durant la période considérée (51 % du montant total accordé aux interventions rapides).

5. Un montant total de 121,6 millions de dollars a été accordé au titre de la composante interventions rapides pour les urgences liées à des désastres naturels. Cette augmentation de 37,4 millions de dollars (44 %) depuis la période couverte par le précédent rapport s'explique principalement par une pointe dans le montant du financement alloué aux réponses aux séismes, qui compte pour près de la moitié (47 %) du financement total accordé au titre des désastres naturels. La plus forte allocation jamais accordée par le Fonds pour faire face à un désastre naturel est intervenue durant le cycle actuel, avec 38,5 millions de dollars alloués à la réponse au tremblement de terre en Haïti. Le Fonds a également appuyé les réponses aux tremblements de terre survenus au Bhoutan, au Chili, en Chine et en Indonésie.

6. Les inondations et tempêtes sont le deuxième type de désastre naturel couvert le plus important (30 %). Fin 2009, plusieurs désastres de cette ampleur ont frappé l'Asie du Sud-Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique centrale. Sur le plan de la répartition géographique, le financement des désastres naturels s'est axé principalement sur les Caraïbes et l'Amérique latine (46 %), en raison des tremblements de terre survenus en Haïti et au Chili, suivis de l'Afrique (30 %), et de l'Asie et du Caucase (21 %). Au cours de la période considérée, un montant de 23,5 millions de dollars a été accordé aux équipes de pays des Nations Unies afin de répondre aux besoins liés à la crise alimentaire mondiale, avec une allocation de 14 millions au Niger, de 5 millions au Guatemala, de 2,6 millions au Mozambique et de 1,9 million à la Mauritanie.

7. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué 152,5 millions de dollars à 17 pays au titre de la composante interventions sous-financées. Deux fois par an, le Coordonnateur invite les organismes des Nations Unies à lui recommander une liste de pays qui devraient recevoir des fonds au titre de cette composante, puis examine ces recommandations en les recoupant aux autres sources d'information concernant le financement et les besoins. Le

Programme alimentaire mondial (PAM) a dirigé le processus de recommandation durant la seconde tranche de la composante interventions sous-financées en 2009, et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait de même durant la première tranche en 2010. Une fois que le Coordonnateur des secours d'urgence a examiné et approuvé ces recommandations, y compris les montants proposés pour chaque pays, les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire au niveau national sont invités à présenter des projets de financement d'activités humanitaires.

8. La seconde tranche de la composante interventions sous-financées en 2009 s'élevait à 55,9 millions de dollars et a été allouée aux équipes de pays des Nations Unies dans 11 pays. Les plus fortes allocations ont été accordées aux équipes de pays des Nations Unies en République démocratique du Congo (10,5 millions), en République populaire démocratique de Corée (9 millions) et au Zimbabwe (8,9 millions). Pour l'année 2010, le Coordonnateur des secours d'urgence réserve un montant de 140 millions de dollars pour la composante interventions sous-financées, et 96,6 millions ont été alloués en janvier 2010 afin d'appuyer les interventions des équipes de pays des Nations Unies dans 13 pays. Les plus fortes allocations faites durant l'année 2010 étaient destinées aux équipes de pays en Éthiopie (16,7 millions), en République démocratique du Congo (15,9 millions) et en Afghanistan (11 millions). En ce qui concerne la deuxième allocation de 2010, une enveloppe de quelque 42 millions de dollars est mise à la disposition de neuf situations d'urgence.

Tableau 2

Allocations du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires au titre de la composante interventions sous-financées (1^{er} juillet 2009-30 juin 2010)^a

Pays	Seconde tranche 2009	Première tranche 2010	Total
	(Juil.-oct. 2009)	(Janv.-mai 2010)	
Afghanistan	-	11 019 952	11 019 952
Algérie	1 536 000	-	1 536 000
Tchad	5 464 388	7 063 642	12 528 030
Colombie	-	2 966 719	2 966 719
Djibouti ^b	1 000 015	-	1 000 015
Érythrée	1 521 259	2 995 242	4 516 501
Éthiopie	5 979 264	16 690 193	22 669 457
Guinée	1 171 585	1 971 425	3 143 010
Kenya	8 038 330	9 981 466	18 019 796
Myanmar	-	3 987 182	3 987 182
Niger	-	5 999 924	5 999 924
Philippines	-	2 997 112	2 997 112
République centrafricaine	2 787 790	-	2 787 790
République démocratique du Congo	10 461 001	15 922 571	26 383 572
République populaire démocratique de Corée	8 996 794	7 990 534	16 987 328

<i>Pays</i>	<i>Seconde tranche 2009</i>	<i>Première tranche 2010</i>	Total
	<i>(Juil.-oct. 2009)</i>	<i>(Janv.-mai 2010)</i>	
Yémen	-	6 996 528	6 996 528
Zimbabwe	8 926 729	-	8 926 729
Totaux	55 883 155	96 582 490	152 465 645

^a Les chiffres cités correspondent aux montants approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2010 et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

^b Deux allocations ont été accordées à l'équipe de pays des Nations Unies à Djibouti durant la période considérée. La première, d'un montant de 1 000 015 \$, a eu lieu en octobre 2009 au cours de la seconde tranche de la composante interventions sous-financées. La deuxième allocation est intervenue fin juin 2010 au cours de la seconde tranche 2010 de la composante et n'est pas décrite dans le présent rapport.

9. Le mécanisme de prêts du Fonds maintient une réserve de 50 millions de dollars. Ce montant est destiné à être utilisé en tant que facilité de trésorerie par les organismes humanitaires, afin de permettre un accès rapide aux fonds lorsque des fonds annoncés par des donateurs n'ont pas encore été reçus. Un prêt de 2,6 millions de dollars a été consenti au Bureau de la coordination des affaires humanitaires en octobre 2009 afin de compenser un déficit de financement des activités liées à la coordination des situations d'urgence sur le terrain au Tchad, en Colombie, en Somalie, en Afrique occidentale et au Zimbabwe. À la suite du transfert des fonds annoncés, le prêt a été intégralement remboursé en janvier 2010.

III. Principaux résultats rapportés aux objectifs

10. La résolution 60/124 de l'Assemblée générale porte création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires « afin de pouvoir réagir de manière plus prévisible et en temps voulu aux urgences humanitaires ». La résolution fixe également trois principaux objectifs pour le Fonds, à savoir promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif, et renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées.

A. Promotion des interventions rapides

11. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires permet de répondre aux situations d'urgence ou crises subites, notamment aux désastres naturels et urgences liées à des conflits. Cela inclut les nouvelles crises ainsi que la détérioration rapide des situations existantes. Le Fonds s'avère être une source de financement significative lors des premiers stades d'une situation d'urgence, en permettant aux acteurs de l'action humanitaire d'entamer rapidement leurs activités de secours. En moyenne, il faut compter seulement trois jours ouvrables pour qu'un projet soit approuvé après présentation de la proposition finale à la composante interventions rapides du Fonds. Dans les pays où un appel éclair est lancé, le Fonds est généralement la première source de financement. Cela a notamment été le cas pour cinq des huit appels éclairs lancés durant la période considérée.

Haïti

12. Le Fonds a accordé un total de 38,47 millions de dollars pour répondre au tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti en janvier 2010. Il s'agit du montant le plus important jamais alloué par le Fonds pour faire face à un désastre naturel. Dans les 24 heures ayant suivi le séisme, 10,9 millions de dollars avaient été décaissés pour le lancement des opérations de secours. Une enveloppe supplémentaire de 15,1 millions a été mise à disposition dans les 48 heures suivantes, afin notamment d'appuyer la coordination par groupe de l'intervention humanitaire. Une troisième allocation de 10,5 millions de dollars a été accordée fin février dans le but de combler les déficits de financement dans plusieurs secteurs clefs. Un total de 1,9 million de dollars a également été accordé aux organismes des Nations Unies en République dominicaine afin de soutenir les besoins en aide médicale et d'autres besoins pour des Haïtiens vivant dans les régions frontalières, et de faciliter la circulation des marchandises de secours. Globalement, le Fonds a fourni des ressources indispensables au titre d'une réponse concertée de l'ensemble du système des Nations Unies au désastre survenu en Haïti, en allouant des fonds à 11 organismes et 31 projets. Au cours des cinq premiers jours suivant l'appel éclair lancé au titre du tremblement de terre en Haïti, le Fonds a été l'unique source de financement majeur à répondre à l'appel et demeure aujourd'hui la sixième source la plus importante (en ayant fourni 4,2 % du financement total).

13. Grâce à l'appui du Fond, le PAM a pu distribuer un aide alimentaire d'urgence à quelque 3 millions de personnes à Port-au-Prince durant les premières semaines de l'intervention. Seize sites de distribution ont été créés à travers la ville, pour répondre aux besoins de 1,3 million de personnes en moins de six semaines. Le Fonds a permis au PAM d'organiser des vols humanitaires grâce au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies durant les jours ayant suivi le tremblement de terre, afin de transporter des fournitures essentielles et des travailleurs humanitaires vers Port-au-Prince suite à la suspension des vols commerciaux. De janvier à fin mai, le Service a transporté 800 tonnes de marchandises de secours et quelque 12 000 passagers représentant 250 organisations humanitaires. Le PAM a également fait appel au Fonds pour former le groupe logistique, qui a négocié les procédures rapides et franchises douanières pour le transport des fournitures de secours durant la première semaine de l'intervention. Des plateformes de transit équipées d'installations de traitement et de stockage ont été créées aux emplacements clefs, et des services logistiques communs (routiers, aériens et maritimes) mis à disposition de quelque 90 organisations humanitaires basées en Haïti, afin de distribuer 5 400 tonnes de fournitures de secours.

14. L'OIM a fait appel au Fonds pour fournir un hébergement, des fournitures non alimentaires et assurer la coordination et la gestion de camps pour 300 000 victimes du tremblement de terre. Une aide a été fournie pour le déplacement de 30 000 personnes vivant dans des lieux à risque. L'Organisation a également élaboré un tableau de suivi permettant de recenser et de suivre les infrastructures pour personnes déplacées, de contrôler la fourniture de l'aide aux sites et d'identifier les lacunes de l'intervention. Le Fonds a permis à l'UNICEF de distribuer, suite au séisme, de l'eau potable en continu à quelque 1,2 million d'Haïtiens, recevant chacun en moyenne 5 litres d'eau par jour six mois plus tard. Au cours de la même période, plus de 11 000 fosses d'aisances ont été installées sur les sites d'accueil des personnes déplacées, et l'UNICEF a reçu les ressources nécessaires à une meilleure coordination entre les organisations menant des activités dans les domaines de l'eau,

de l'assainissement et de l'hygiène. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a employé les ressources du Fonds pour distribuer des semences et des outils d'agriculture à 40 000 foyers situés dans des régions touchées par le séisme, ainsi que des semences à 6 000 familles déplacées. Le Fonds apporte également son soutien à des activités menées durant la prochaine saison des semailles, en contribuant au défrichage des terres et en distribuant des semences, des outils et des engrais dans les régions vulnérables.

15. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a assuré le déblaiement prioritaire des décombres par le biais d'aides monétaires moyennant travail, ce qui a bénéficié à 220 000 personnes directement et à un million d'autres indirectement. Le Fonds a également permis à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de distribuer des médicaments et des fournitures médicales pour soigner les victimes du séisme. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a reçu les ressources nécessaires au renforcement des services de protection de 4 000 victimes de violence sexuelle. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a fait appel au Fonds pour mener des évaluations de logements vulnérables, entreprendre des démolitions d'urgence et construire des camps provisoires pour 700 000 victimes du séisme. Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a reçu les ressources nécessaires pour œuvrer en République dominicaine le long de la frontière haïtienne afin de renforcer les services de santé indispensables aux réfugiés du tremblement de terre. Le FNUAP s'est également employé à améliorer les services de protection des femmes vulnérables et maltraitées.

Les Philippines

16. L'équipe de pays des Nations Unies aux Philippines a reçu 12 millions de dollars au titre de la composante interventions rapides du Fonds pour faire face aux situations d'urgence liées à des conflits et des désastres naturels. Un total de 5,2 millions de dollars a été décaissé en juillet 2009 après l'intensification soudaine du conflit à Mindanao. Une mission d'évaluation des Nations Unies avait mis en évidence de forts taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition chez les personnes déplacées, ainsi qu'un besoin urgent d'abris et de services de santé avant l'arrivée imminente de la saison des pluies. Sur le plan de l'effort d'intervention global, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a renforcé la coordination de l'action humanitaire en engageant les partenaires nationaux et internationaux à rejoindre un processus de planification commun. Le PAM a pu répondre aux besoins alimentaires d'urgence de 204 000 personnes déplacées en raison du conflit, l'OIM a procuré des abris et des fournitures non alimentaires essentiels à plus de 30 000 familles, ainsi que des services d'approvisionnement en eau et des services d'assainissement (fosses d'aisances, points d'eau et trousseaux d'hygiène) et de protection, et le FNUAP a fait appel au Fonds pour fournir des services de santé génésique d'urgence. La fourniture et la distribution rapides de trousseaux d'hygiène et de santé génésique d'urgence ont eu un impact sur la vie humaine, notamment chez les femmes enceintes et les nouveau-nés. Le Fonds a permis à l'UNICEF de couvrir les besoins de plus de 1 000 familles déplacées en leur distribuant de l'eau potable. Le PNUD a reçu les ressources nécessaires pour renforcer la sûreté et la sécurité des humanitaires travaillant dans des zones de conflit.

17. En octobre 2009, une enveloppe de 6,8 millions de dollars a été mise à disposition de l'équipe de pays des Nations Unies afin de porter assistance à un million de personnes touchées par la tempête tropicale Ketsana. Le Fonds a été l'une des premières et principales sources de financement pour l'appel éclair, en garantissant 11 % du total des fonds. L'ampleur imprévue du désastre avait dépassé les ressources du Gouvernement, et le soutien du Fonds a permis aux organismes concernés de commencer leurs interventions de secours d'urgence. Le PAM a fait appel au Fonds pour acheter quelque 3 000 tonnes de denrées alimentaires destinées à l'alimentation complémentaire de 145 000 enfants de moins de 5 ans et à l'alimentation générale de 365 000 enfants. Le Programme a pu étendre et perfectionner le réseau radiophonique existant dans les zones touchées afin de garantir des services de communication aux organisations impliquées dans l'intervention. Il a également fourni des services de transport aérien et de surface, d'entreposage et de coordination à 28 organisations participant à la réponse au désastre. Grâce aux ressources du Fonds, l'OMS a lancé un programme visant à construire des cliniques mobiles afin de fournir des services de soins de santé dans les centres d'évacuation pour personnes déplacées, avec suffisamment de fournitures pour couvrir pendant trois mois les besoins essentiels de 250 000 évacués en matière de santé. Le financement accordé à l'OIM a permis la mise à disposition d'abris et de fournitures non alimentaires essentiels à 60 000 personnes vulnérables dans les zones les plus touchées. Ce financement a également soutenu la coordination et la gestion de camps pour quelque 400 centres d'évacuation. L'UNICEF a pu acheminer rapidement des fonds à des partenaires mettant en œuvre des programmes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et l'hygiène dans les régions affectées.

République démocratique populaire lao

18. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a fourni 3,8 millions de dollars à l'équipe de pays des Nations Unies en République démocratique populaire lao, où la tempête tropicale Ketsana a provoqué une dévastation généralisée fin 2009. Les villages riverains ont été balayés et de nombreuses zones touchées par des glissements de terrain, causant près de 170 000 victimes. Le décaissement des fonds est intervenu immédiatement après le lancement de l'appel éclair, auquel ont répondu d'autres contributeurs, et a permis une intervention rapide dont les coûts généraux ont donc pu être réduits. Le Fonds a également favorisé une meilleure coordination sur le terrain, en laissant un impact durable et positif sur les relations entre les parties prenantes de l'action humanitaire.

19. Grâce au Fonds, l'UNICEF a pu fournir des services de prévention intégrés en matière de nutrition et de santé maternelle et infantile à 25 500 enfants et 9 000 femmes enceintes. Des moustiquaires de lit ont été distribuées à quelque 19 000 personnes afin de prévenir la propagation des maladies. L'UNICEF a également formé plus de 100 membres d'une organisation communautaire locale au suivi et à l'accompagnement psychologiques, qui ont pu aider 8 000 adultes et 9 000 enfants. Le Fonds a constitué la seule source externe de financement pour les activités éducatives d'urgence de l'UNICEF, dont la rénovation de 16 écoles, qui ont profité à 2 500 enfants. L'UNICEF a également employé les ressources du Fonds pour promouvoir l'utilisation de l'eau potable et l'hygiène auprès de 60 000 personnes. Le financement accordé à ONU-Habitat a permis au Programme d'étendre ses activités dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à 50 000

personnes de plus. Le FNUAP a utilisé les ressources du Fonds pour distribuer à 4 000 femmes, par l'intermédiaire d'hôpitaux, 11 000 « trousseaux dignité » et trousseaux de santé génésique. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a pu distribuer des semences et des outils à 5 000 familles. Lorsque les fortes coulées d'eau ont déterré des engins non explosés, le PNUD a reçu les ressources nécessaires pour localiser les sites vulnérables, éliminer les matériaux dangereux et mener des campagnes de sensibilisation. Un programme travail contre rémunération a permis la réouverture des routes principales et d'offrir des opportunités d'emploi fort nécessaires à quelque 15 000 personnes vivant dans les régions touchées. Le PAM s'est associé à des partenaires locaux, avec l'aide des ressources du Fonds, pour distribuer plus de 2 100 tonnes de denrées alimentaires d'urgence à 115 000 personnes. L'OMS a renforcé ses capacités de surveillance des maladies et mis sur pied une équipe d'intervention médicale d'urgence.

El Salvador

20. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a accordé 2,5 millions de dollars à l'équipe de pays des Nations Unies en El Salvador, lorsque l'ouragan Ida et de fortes chutes de pluie sans précédent ont provoqué de graves inondations et des glissements de terrain en novembre 2009. Selon des estimations, 20 000 foyers ont été endommagés ou totalement détruits et plus de 250 personnes ont perdu la vie. Les ressources allouées par le Fonds ont permis aux organismes d'apporter une aide de secours durant les premiers jours les plus critiques de l'intervention d'urgence. Le Fonds a été la seule source principale de financement pour l'appel éclair, en garantissant 37 % du total des fonds. On a eu recours à la coordination par groupe pour la première fois durant cette intervention afin de garantir la mise en œuvre cohérente des projets financés par le Fonds.

21. Le PNUD a fait appel au Fonds pour construire des abris d'urgence pour quelque 320 familles et élaborer un modèle de refuge d'urgence. Ce modèle a par la suite été reproduit par d'autres organisations œuvrant dans le groupe des abris d'urgence. L'appui du Fonds a également suscité des contributions supplémentaires et le champ des activités du PNUD a été élargi considérablement. La FAO a fait appel au Fonds pour accroître la production alimentaire et développer les moyens de subsistance en distribuant des semences et des engrais et en soutenant l'élevage de volailles. L'OIM a reçu les ressources nécessaires pour appuyer le Gouvernement dans la coordination de l'aide aux personnes déplacées. Un réseau de partenaires non gouvernementaux a été créé afin de contrôler les sites de personnes déplacées, d'identifier les lacunes et de garantir la fourniture de l'aide nécessaire. L'UNICEF et l'OMS ont distribué de l'eau potable aux personnes déplacées dans les centres d'urgence et dans les communautés touchées. Des équipements sanitaires, des trousseaux d'hygiène et des activités de promotion ont contribué à réduire le risque d'infection et de maladie. Le PAM a employé les ressources du Fonds pour assurer la continuité de son programme d'aide alimentaire d'urgence. L'OMS a pu distribuer des médicaments et des fournitures médicales à plusieurs centres de santé dans les régions touchées. Le Fonds a également permis au FNUAP de lancer un programme portant notamment sur la santé génésique, la prévention de la violence sexuelle, la santé mentale et l'éducation.

B. Renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif

22. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires permet aux organismes concernés de répondre efficacement aux désastres naturels progressifs et situations d'urgence complexes, lorsqu'une réponse rapide peut empêcher leur aggravation, atténuer l'impact humanitaire et enfin réduire le coût global de l'intervention. Le Fonds peut parfois empêcher la perturbation des opérations de secours en cours, en permettant la continuité des efforts humanitaires jusqu'à ce que des sources de financement durable puissent être établies. L'avantage d'être la première source de financement des efforts de secours réside dans le lancement initial des opérations et la mise en évidence des besoins les plus urgents, et ainsi permettre à d'autres contributeurs de prendre part à l'action en apportant un soutien continu.

Somalie

23. Durant la période considérée, au titre de sa composante interventions rapides, le Fonds a alloué à l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie un montant total de 50,5 millions de dollars prélevé dans l'unique enveloppe la plus importante accordée à un pays par le Fonds au cours d'une seule année (60,7 millions de dollars en 2009). La crise humanitaire n'a cessé d'être alimentée par les conflits prolongés, l'effondrement économique et les conditions de sécheresse, qui ont entraîné une augmentation du nombre des personnes déplacées, une plus grande vulnérabilité rurale et la généralisation d'une malnutrition aiguë. Les principaux secteurs de l'intervention identifiés lors de l'appel global de 2009 pour la Somalie ont été largement sous-financés et perturbés. Ils concernaient l'eau et l'assainissement, les abris et les fournitures non alimentaires, la santé, l'agriculture et les activités de développement des moyens de subsistance. Face à une forte insuffisance de fonds, le PAM a reçu du Fonds deux allocations de 5 millions et de 25 millions de dollars fin 2009 et début 2010, respectivement, afin d'éviter la rupture majeure d'un oléoduc. Des vies ont été sauvées grâce à des programmes nutritionnels ayant profité à 2 millions des Somaliens les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées, les femmes enceintes, les enfants dénutris et les populations victimes de la sécheresse. L'UNICEF a fait appel au Fonds pour améliorer sa fourniture de services dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à 700 000 personnes déplacées et à la population touchée en général. Des compléments alimentaires et des traitements contre la diarrhée ont été distribués à plus 130 000 enfants vulnérable, et des milliers d'enfants souffrant de malnutrition sévère et modérée ont été recensés et envoyés vers les services compétents. Le Fonds a permis à l'UNICEF d'étendre ses activités en matière de protection de l'enfance aux enfants vulnérables vivant dans le centre et le sud de la Somalie, notamment les activités liées au suivi et au signalement des violations des droits de l'enfant et les actions visant à lutter contre le recrutement d'enfants par les groupes armés. Grâce au Fonds, l'OMS a pu distribuer des fournitures essentielles et étendre les services de santé à 210 000 personnes de plus, permettant ainsi de soigner 24 000 malades dans des cliniques directement financées par le Fonds. La FAO a employé les ressources du Fonds pour fournir du bétail, des aliments pour animaux et des services vétérinaires afin de garantir un approvisionnement alimentaire durable aux ménages les plus vulnérables. Quelque 3 300 foyers ont bénéficié de programmes

travail contre rémunération ayant débouché sur la réhabilitation des principales sources d'alimentation en eau.

République arabe syrienne

24. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a accordé 3,3 millions de dollars pour faire face à une grave sécheresse ayant frappé le nord-est de la République arabe syrienne en novembre 2009, où 800 000 personnes ont été sévèrement touchées pour la troisième année consécutive. Les ressources du Fonds ont été acheminées vers les régions négligées. Cette action a encouragé les gouvernements donateurs à contribuer à l'effort d'intervention et renforcé les relations de travail entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de la République arabe syrienne. Le PAM a affecté les allocations accordées par le Fonds à la distribution de compléments alimentaires bénéficiant à 32 000 des personnes les plus sévèrement touchées dans le nord-est. Le Fonds a permis à la FAO de se joindre à ces efforts en distribuant des semences à quelque 9 600 ménages agricoles. L'UNICEF a employé les ressources du Fonds pour apporter des compléments alimentaires thérapeutiques et équiper les centres de santé primaire de la région touchée d'un système de surveillance nutritionnelle permettant d'identifier les enfants dénutris. Le PNUD a donné à la population affectée un accès à l'eau potable en rénovant les puits alimentant 3 500 foyers et quelque 120 000 têtes de bétail essentielles à leur subsistance.

Cap-Vert

25. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a mis un montant de 474 000 dollars à disposition de plusieurs organismes afin de lutter contre une épidémie de dengue sans précédent au Cap-Vert en novembre 2009. Les services de santé locaux ne pouvant faire face à l'augmentation du nombre des cas d'infection, le Gouvernement a fait appel à l'aide d'urgence. L'OMS a employé les ressources du Fonds pour renforcer son soutien aux hôpitaux dans la gestion des cas d'infection, et pour faciliter la fourniture d'expertise technique de la part de la Thaïlande, du Sénégal et du Brésil. L'UNICEF a distribué des moustiquaires aux hôpitaux et centres de santé, et organisé une campagne nationale visant à informer le public sur les mesures de prévention de l'infection. Le Fonds appuyé les efforts du Gouvernement à prévenir les décès, réduire la morbidité et la souffrance, et empêcher l'apparition d'une nouvelle épidémie. La capacité sanitaire développée durant la mise en œuvre de ce projet garantira une meilleure gestion des cas de dengue lors des épidémies futures.

C. Renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées

26. Un tiers des subventions du Fonds est affecté aux urgences sous-financées, qui sont généralement des situations chroniques et continues pour lesquelles les fonds reçus sont insuffisants. Dans certains cas, la nature apolitique du Fonds lui permet de financer des besoins urgents dans des contextes fort politisés ne bénéficiant pas de fonds de secours essentiels de la part d'autres sources. La période considérée couvre les allocations accordées à partir de la seconde tranche 2009 (terminée en juillet 2009) et de la première tranche 2010 (terminée en janvier 2010) de la composante interventions sous-financées.

République démocratique du Congo

27. L'équipe de pays des Nations Unies en République démocratique du Congo est le plus gros bénéficiaire du Fonds depuis sa création. Ce pays est également celui qui, durant la période considérée, a reçu le plus de fonds au titre de la composante interventions sous-financées, avec deux allocations d'un montant total de 26,4 millions de dollars. Il fait face à l'une des crises humanitaires les plus sévères au monde. Le conflit frappant la région est du pays a continué d'avoir de graves conséquences sur la population civile. Au cours de la seconde tranche 2009 de la composante interventions sous-financées, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a reçu le financement nécessaire pour assurer la protection de 550 000 personnes déplacées grâce à un soutien matériel et l'amélioration des systèmes de surveillance. L'UNICEF a pu distribuer des fournitures non alimentaires et des trousseaux d'hygiène à 150 000 personnes, et des denrées alimentaires à 5 000 enfants dénutris, ainsi que sensibiliser les communautés sur les droits des enfants dans les situations d'urgence. Le Fonds a permis au PAM de distribuer des denrées alimentaires à 20 000 enfants et femmes enceintes dénutris, et d'améliorer la logistique dans les provinces du Sud-Kivu et du Haut Uélé. L'OMS a employé les ressources du Fonds pour fournir des services de soins de santé primaires à 86 000 personnes déplacées. La FAO est venue en aide à 10 000 familles déplacées en améliorant leur sécurité alimentaire.

28. Durant la première tranche 2010 de la composante interventions sous-financées, le FNUAP a reçu les ressources nécessaires pour fournir des services de santé maternelle et néonatale à 65 000 personnes dans les provinces du Bas-Congo, de Bandundu et du Kasai-Occidental. Le HCR a pu inscrire et créer le profil de 116 000 déplacés dans des camps et offrir un abri à 10 000 personnes à Dungu et Mwenga. Le Fonds a permis à l'OMS d'améliorer l'accessibilité et les soins pour 16 000 mères et 80 000 enfants de la province du Nord-Kivu, et de vacciner 93 000 personnes. L'UNICEF a fait appel au Fonds pour dispenser une éducation d'urgence à 46 000 enfants, en traiter autant souffrant de malnutrition sévère, distribuer des fournitures non alimentaires à 24 000 enfants et fournir des services dans les domaines de l'eau et de l'assainissement à 250 000 personnes déplacées, notamment des victimes du choléra. La FAO a reçu l'appui du Fonds pour fournir une aide nutritionnelle à 29 000 familles dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Kasai-Occidental. Le Fonds a soutenu l'OIM dans la réhabilitation des routes de la province du Haut Uélé, afin d'en permettre l'accès à quelque 75 000 bénéficiaires dans les zones précédemment interdites touchées par les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur.

Guinée

29. En septembre 2009, l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée a reçu 1,2 million de dollars au titre de la composante interventions sous-financées du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Elle a reçu un montant supplémentaire de 2 millions en février 2010 après que la pauvreté chronique, le déclin économique et l'instabilité politique ont entraîné la détérioration de la situation humanitaire. Le Fonds a fait en sorte que les activités humanitaires prioritaires puissent être mises en œuvre et a joué un rôle crucial dans le comblement des déficits de financement. L'enveloppe de 2009 a permis à la FAO d'apporter une aide agricole d'urgence à 35 000 personnes afin de couvrir leurs besoins en matière de sécurité alimentaire. Le HCR a reçu des fonds pour distribuer

des médicaments et des fournitures médicales à 3 300 réfugiés. Le programme de l'UNICEF a contribué à la lutte contre la malnutrition sévère chez 5 000 enfants vulnérables. Grâce au Fonds, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a pu continuer de fournir des services de transport aérien à plusieurs organisations humanitaires, et l'OMS a reçu les ressources nécessaires pour soigner 6 000 enfants souffrant de malnutrition sévère.

30. L'allocation de fonds en 2010 s'inscrit dans un contexte de vulnérabilité continue, aggravée par les pluies torrentielles et les inondations survenues fin 2009. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a permis au FNUAP de fournir des services de santé de base à 35 000 malades. Le HCR a assuré des services de santé à 6 000 réfugiés et l'UNICEF est venu en aide à 9 000 enfants sévèrement dénutris. Le PAM a fait appel au Fonds pour distribuer une aide alimentaire à plus de 16 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes. Grâce à son programme nutritionnel, l'OMS a pu lutter contre le fort taux de mortalité touchant 9 000 enfants de moins de 5 ans. Le Fonds a également permis à la FAO d'apporter une aide agricole d'urgence à plus de 9 000 victimes d'inondations.

République centrafricaine

31. En 2009, un montant de 2,8 millions de dollars a été accordé à l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine, au titre de la composante interventions sous-financées, suite à une sérieuse détérioration de la situation humanitaire due au conflit continu et aux fortes tensions politiques. Une évaluation des Nations Unies a également mis en évidence des taux alarmants de malnutrition chez les enfants vivant dans le sud-est du pays. L'UNICEF a reçu les ressources nécessaires pour donner accès à l'eau potable et à des installations sanitaires de base à plus de 22 000 personnes dans des zones du nord et du sud-est touchées par le conflit. Il a également traité plus de 6 400 enfants dénutris dans la région sud-ouest en créant des services de soins thérapeutiques et mobiles. Le Fonds a permis au PAM et à l'OMS de distribuer une aide alimentaire d'urgence et de fournir des services de santé à quelque 2 000 réfugiés congolais déplacés en raison des attaques lancées dans l'est par l'Armée de résistance du Seigneur. La FAO a employé les ressources du Fonds pour aider plus de 11 000 foyers vulnérables à reprendre leurs activités agricoles.

Afghanistan

32. Début 2010, une enveloppe de 11 millions de dollars a été accordée à l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan, au titre de la composante interventions sous-financées, afin de couvrir des besoins humanitaires continuellement insatisfaits. Le Fonds a permis à l'OMS d'accompagner quelque 17 800 personnes déplacées depuis les provinces du sud du pays jusqu'au sud de Kaboul. Ces déplacés vivaient dans de mauvaises conditions dans des tentes ou des bâtiments partiellement détruits, sans sanitaires ou accès à des services de santé, et souffraient donc d'infections respiratoires aiguës, de diarrhée aqueuse et sanglante, de rougeole et d'infections cutanées. Les enfants étaient les plus touchés. L'OMS a reçu les fonds nécessaires pour distribuer des fournitures sanitaires d'urgence à des organisations locales en sous-effectif qui comptaient sur des équipes médicales mobiles pour fournir des services de santé de base. Le Fonds a permis à l'UNICEF d'apporter une aide dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à environ 117 000 personnes, ainsi qu'une aide nutritionnelle d'urgence à plus de

431 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes. La FAO a pu distribuer des semences et des engrais à 14 400 exploitants agricoles.

IV. Tendances et analyse

Financement par région

33. Au cours de la période considérée, l'Afrique a reçu près de trois cinquième (57 %) des ressources du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, suivie de l'Asie et du Caucase (25 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (15 %), et du Moyen-Orient (3 %). Cette répartition se rapproche de celle de la période couverte par le précédent rapport, à la différence que l'allocation accordée à l'Amérique latine et aux Caraïbes a augmenté (de 9 % à 15 %) pour faire face aux tremblements de terre ayant frappé Haïti et le Chili. Le plus gros bénéficiaire sous-régional reste de loin l'Afrique orientale et la Corne de l'Afrique, qui représente plus du quart de l'ensemble des fonds (27 %). La région des Grands Lacs et d'Afrique centrale demeure la deuxième sous-région la plus financée (15 %).

Tableau 3

Répartition des subventions accordées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, par région et par sous-région (1^{er} juillet 2009-30 juin 2010)^a

Région	Sous-région	Subventions accordées (en millions de dollars des États-Unis)	Subventions accordées (en pourcentage du total des allocations)
Afrique		254 113 420	56,7
	Afrique orientale et Corne de l'Afrique	121 847 201	27,2
	Grands Lacs et Afrique centrale	66 408 875	14,8
	Afrique australe	23 956 323	5,3
	Afrique du Nord	1 536 000	0,3
	Afrique occidentale	40 365 021	
Asie et Caucase		110 672 244	24,7
	Caucase	1 293 844	0,3
	Asie de l'Est	25 263 565	5,6
	Asie du Sud	32 325 755	7,2
	Asie du Sud-Est	29 689 474	6,6
	Asie (centrale) du Sud-Ouest	22 099 606	4,9
Caraïbes et Amérique latine		69 119 955	15,4
	Caraïbes	38 506 425	8,6
	Amérique centrale	14 484 644	3,2
	Amérique du Sud	16 128 886	3,6

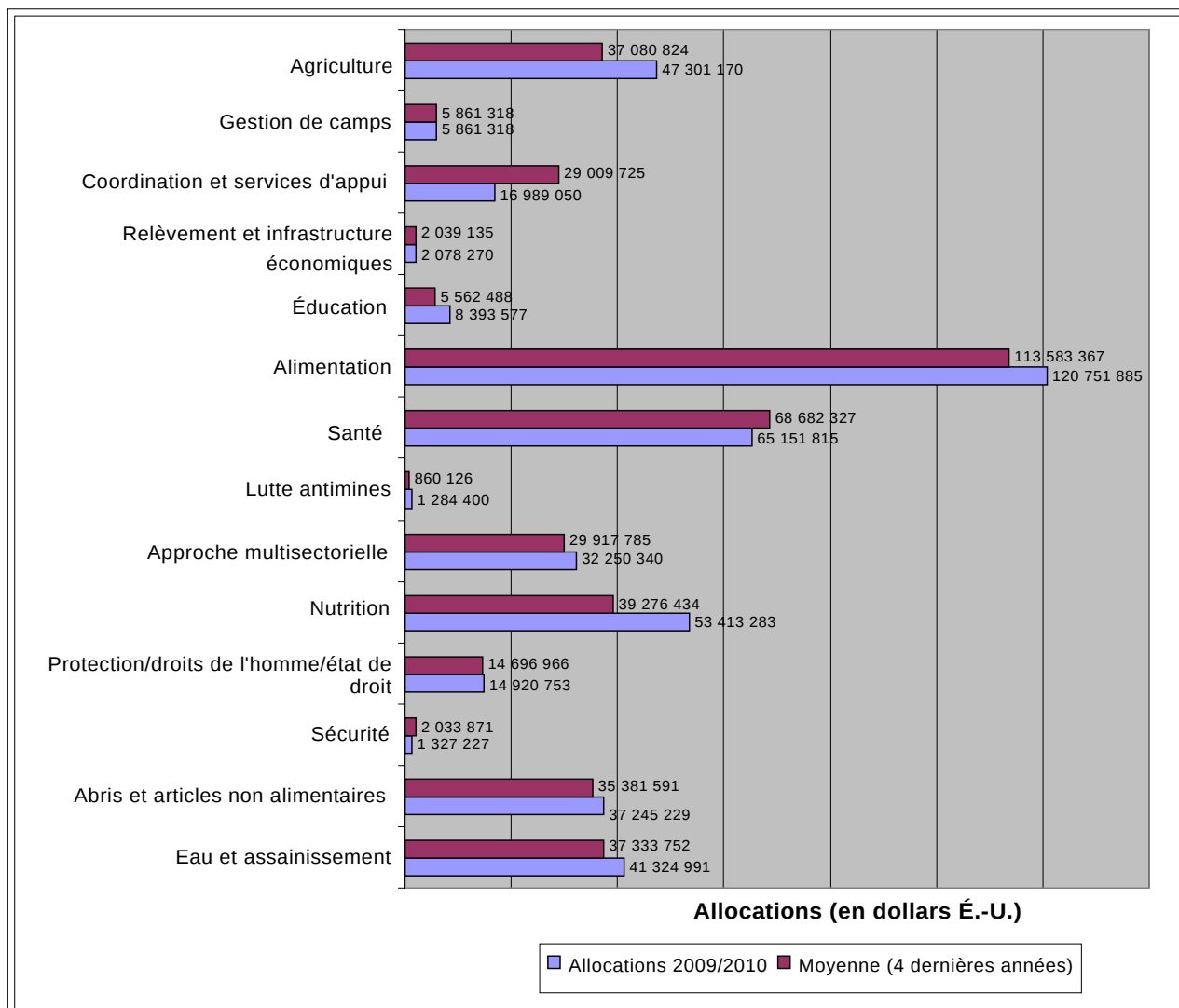
<i>Région</i>	<i>Sous-région</i>	<i>Subventions accordées (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Subventions accordées (en pourcentage du total des allocations)</i>
Moyen-Orient		14 387 689	3,2
Total		448 293 308	

^a Les chiffres cités correspondent aux montants approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2010 et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

Financement par groupe/secteur

34. Comme dans les années précédentes, les activités ayant trait à l'alimentation représente la plus grande part (120,8 millions de dollars, soit 27 %) des ressources fournies par le Fonds. La santé demeure le deuxième groupe/section (65,2 millions, soit 15 %), suivie de la nutrition (53,4 millions, soit 12 %) et de l'agriculture (47,3 millions, soit 11 %). Le montant mis à disposition pour les projets liés à l'éducation est considérable par rapport à la moyenne quadriennale (hausse de 51 %), et celui alloué à l'agriculture a également augmenté sensiblement de 28 %. Les services de coordination et de soutien ont diminué de 41 %, et le financement accordé au titre des services de sécurité a également baissé (de 35 %). Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit ou non de tendances durables ou pour en identifier clairement les raisons.

Figure 1
**Répartition des subventions accordées par le Fonds central d'intervention
pour les urgences humanitaires, par groupe/secteur**
(1^{er} juillet 2009-30 juin 2010)^a



^a Les chiffres cités correspondent aux montants approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2010 et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

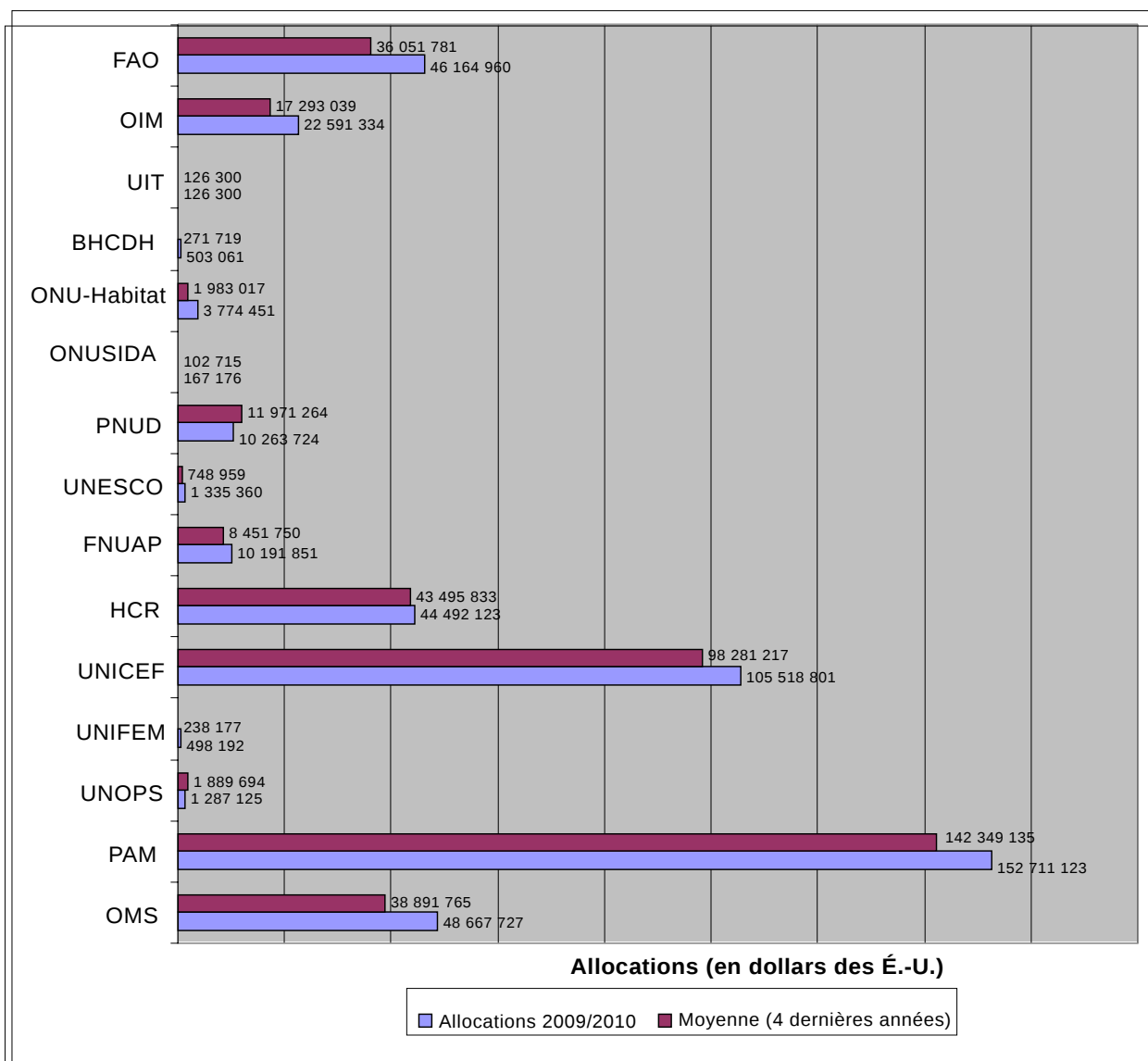
Financement par organisme

35. Quinze organismes ont reçu des allocations du Fonds au cours de la période considérée. Les deux plus gros bénéficiaires restent le PAM (152,7 millions de dollars, soit 34 % du total des fonds alloués) et l'UNICEF (105,5 millions, soit 24 %). Leurs allocations ont été légèrement plus élevées que leur moyenne quadriennale respective. Au cours de la période considérée, les enveloppes de l'OMS (48,7 millions, soit 11 %) et de la FAO (46,2 millions, soit 10 %) ont été

plus importantes que celle du HCR (44,5 millions, soit 10 %), qui jusque là occupait le troisième rang des plus gros bénéficiaires du Fonds. Les plus fortes augmentations parmi ces derniers sont attribuées à l'OIM (31 % par rapport à sa moyenne quadriennale), la FAO (28 %) et l'OMS (25 %). L'Union internationale des télécommunications (UIT) a bénéficié pour la première fois d'une allocation du Fonds.

Figure 2

Répartition par organisme des subventions accordées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
(1^{er} juillet 2009-30 juin 2010)^a



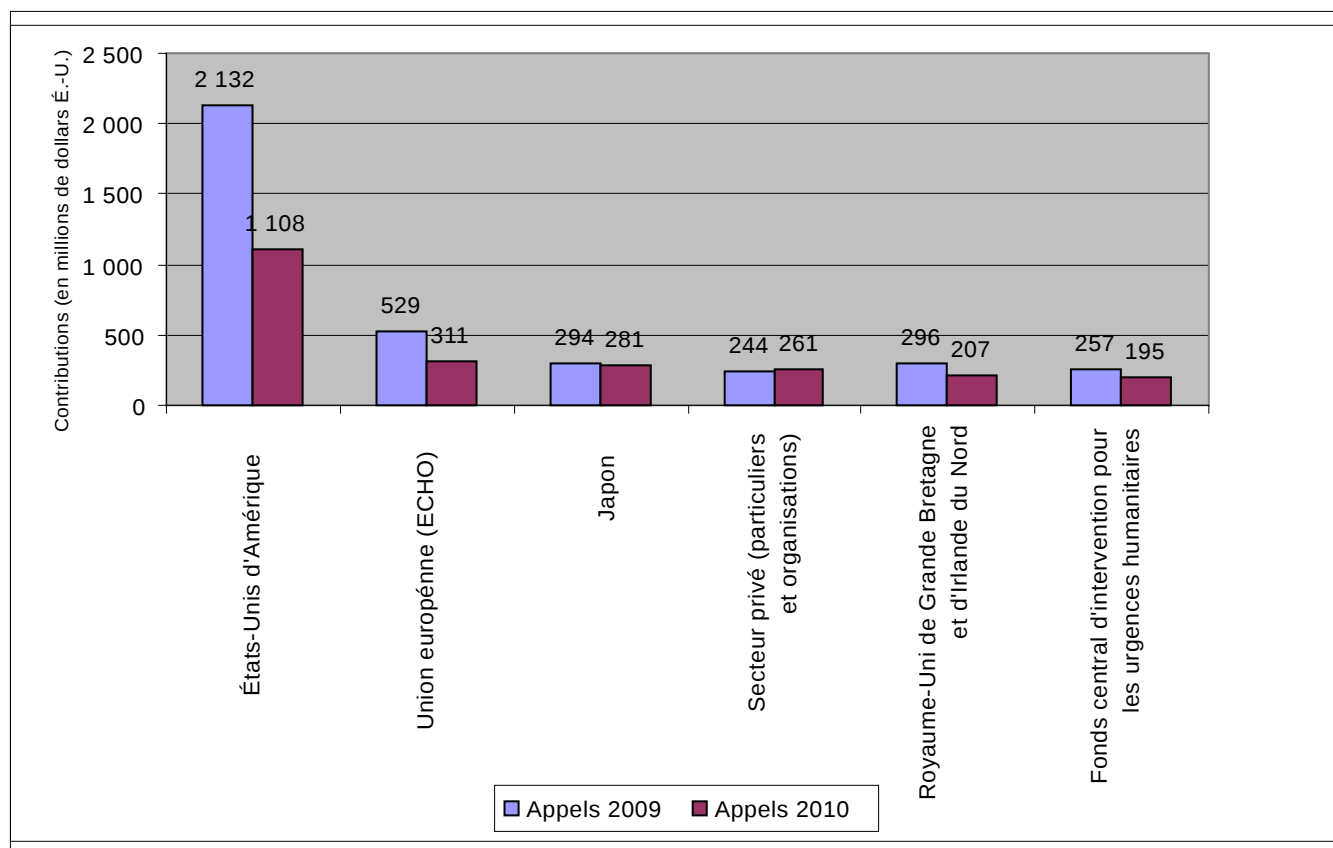
^a Les chiffres cités correspondent aux montants approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2010 et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et les mécanismes de financement complémentaires

36. Le Fonds a été la cinquième principale source de financement des appels groupés et appels éclairs lancés en 2009, et représentait 3,7 % de l'ensemble des ressources accordées. Pour les appels groupés et appels éclairs lancés en 2010, le Fonds occupe actuellement la sixième place en ayant décaissé 4,3 % des fonds à ce jour. La figure 3 présente les six plus gros contributeurs, à ce jour, aux appels éclairs et appels globaux durant l'année 2009 et 2010².

Figure 3

Principales sources de financement des appels éclairs et appels globaux en 2009 et 2010



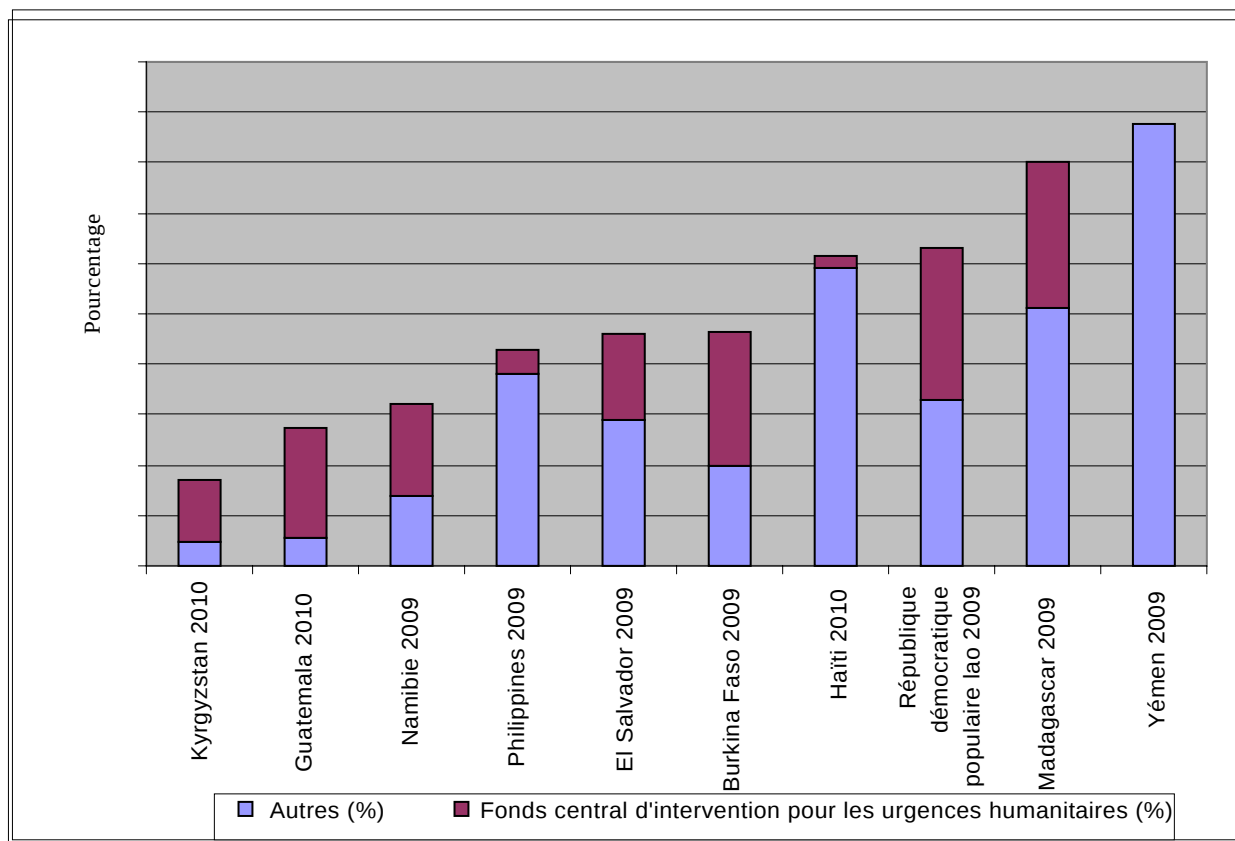
² Contributeurs aux appels éclairs et appels globaux au 2 juillet 2010. Pour connaître les chiffres les plus récents, consulter le site Web en anglais du Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à l'adresse : <http://fts.unocha.org>.

37. À ce jour³, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a alloué 231,6 millions de dollars aux appels globaux lancés en 2009 et 144,2 millions aux appels lancés en 2010. En moyenne, le Fonds a fourni 3,1 % du total des ressources nécessaires aux appels globaux lancés en 2009 et 2,6 % de celui requis pour les appels lancés en 2010 (avant l'examen semestriel des appels globaux et la seconde tranche de la composante interventions sous-financées du Fonds).

38. Le Fonds est généralement la première source de financement des appels éclairs qui sont lancés dans les jours suivant une situation d'urgence soudaine, et reste l'une des sources majeures par la suite. Dans les cas de Haïti, du Yémen, de la Namibie, des Philippines et de la République démocratique populaire lao, le financement est intervenu avant le lancement des appels éclairs correspondants (en ce qui concerne le Yémen, les fonds ont été alloués pendant la préparation de l'appel et la subvention du Fonds n'a donc pas été prise en considération dans celui-ci). Le Fonds a constitué la seule principale source de financement des appels éclairs lancés en 2009, en ayant décaissé un total de 25,7 millions de dollars (au titre des appels éclairs du Burkina Faso, du Salvador, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, de la Namibie, des Philippines et du Yémen). Un total de 38,5 millions de dollars a été mis à disposition pour répondre à l'appel éclair révisé de Haïti en 2010, suivi de 9,1 millions et de 3,4 millions pour les appels du Kirghizstan et du Guatemala, respectivement. En moyenne, 18 % du financement total ont été alloués aux appels éclairs lancés durant l'année 2009 et 12 % au titre des appels de 2010. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a constitué la principale source de financement de 7 des 10 appels éclairs lancés en 2009 et 2010. Il a fourni 57 % de l'ensemble des fonds reçus pour l'appel éclair de la Namibie et près de la moitié (48 %) de ceux alloués à l'appel lancé pour faire face à la tempête tropicale Ketsana en République démocratique populaire lao. Dans le cas du Salvador, plus de 20 % des ressources totales reçues pour l'appel éclair ont été décaissées du Fonds au lendemain de l'appel. La figure 4 illustre la part de financement fourni par le Fonds au titre des appels éclairs proportionnellement à l'ensemble des besoins de financement couverts.

³ Contributions aux appels globaux au 2 juillet 2010. Pour connaître les chiffres les plus récents, consulter le site Web en anglais du Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à l'adresse : <http://fts.unocha.org/>.

Figure 4
Subventions accordées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires proportionnellement au financement total des appels éclairés de 2009 et 2010



V. Montants des financements disponibles

39. Une conférence de haut niveau en soutien au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été organisée les 8 et 9 décembre 2009 à New York, au cours de laquelle 63 pays ont apporté des contributions totalisant 424 millions de dollars pour l'année 2010, soit le montant le plus élevé atteint à ce jour lors d'une telle conférence. Les variations de taux de change observées depuis lors signifient que le montant des financements disponibles au 1^{er} juillet 2010⁴ s'élevait à 411,4 millions de dollars, à savoir 345,7 millions de contributions effectivement versées et 65,7 millions de contributions annoncées. Bien que les contributeurs continuent de faire part des contraintes subies en raison de la crise économique mondiale, l'ensemble du financement des activités de secours humanitaire du Fonds a été maintenu. Le montant total des contributions au 1^{er} juillet 2010 était de 9,7 millions de dollars plus élevé par rapport à 2009, où le total annuel du Fonds s'élevait à 401,7 millions de dollars.

⁴ Pour connaître les chiffres les plus récents, consulter le site Web en anglais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, à l'adresse : <http://ochaonline.un.org/cerf/>.

40. Parmi les nouveaux contributeurs qui se sont manifestés au cours de la période considérée figurent la Fédération de Russie, Madagascar, la Mauritanie, Malte et Singapour. Plusieurs contributeurs existants ont sensiblement augmenté le montant de leurs apports. Il s'agit notamment de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de l'Israël, de l'Italie, du Kazakhstan, du Luxembourg, de la Norvège, du Pakistan et de la Slovaquie. Un contributeur privé, Western Union, a augmenté son apport de 50 %. Le Fonds bénéficie d'un large soutien, avec la participation de 17 nouveaux États Membres et observateurs en 2009 et 9 en 2010. À ce jour, le Fonds reçoit donc des contributions de la part de 120 États Membres et observateurs au total, soit trois cinquième de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale.

41. La nature « pour tous, par tous » du Fonds est soulignée par le fait qu'il a soutenu 34 États Membres qui y ont parallèlement contribué, dont 20 d'entre eux en 2009 et 2010. Il s'agit de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Bhoutan, du Chili, de la Chine, de la Colombie, du Congo, de Djibouti, de Haïti, de l'Indonésie, du Kenya, de la Mauritanie, du Mozambique, de Myanmar, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe syrienne, de la République centrafricaine, de la République démocratique populaire lao et du Sri Lanka.

42. Dans la résolution 60/124 portant création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, l'Assemblée générale invite le secteur privé et toutes les personnes et institutions concernées à envisager de contribuer au Fonds. Les contributions du secteur privé ont totalisé 2,7 millions de dollars lors du premier semestre 2010, contre 402 000 dollars sur l'ensemble de l'année 2009. Cette augmentation s'explique en partie par le tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier dernier. Il est à espérer que cet engagement continue d'être soutenu, au regard des contributions du secteur privé qui ont augmenté continuellement depuis que le Fonds est devenu opérationnel en 2006. Avec 5 nouveaux contributeurs du secteur privé en 2009 et 8 en 2010, le nombre total des sources de financement de ce secteur est à ce jour de 19.

VI. Administration et gestion du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

A. Secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

43. Le secrétariat du Fonds, qui fait partie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, soutient le rôle du Coordonnateur des secours d'urgence en sa qualité de Directeur du Fonds. Le secrétariat est également le principal interlocuteur des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies au niveau national, ainsi que des organismes des Nations Unies souhaitant accéder au Fonds. Ses principales tâches sont notamment d'examiner et traiter les propositions de financement; garantir la consultation des organismes et partenaires (via notamment la tenue régulière de réunions interinstitutions formelles); apporter un appui au Groupe consultatif du Fonds; élaborer des orientations politiques; assurer l'élaboration de rapports détaillés sur les activités menées; et tenir à jour la base de données et le site Web du Fonds. Il travaille en étroite concertation avec d'autres services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en

particulier dans les domaines de la programmation, de la mobilisation des ressources et de l'information du public. L'effectif du secrétariat est désormais au complet, avec 23 postes à temps plein, en comptant les employés détachés par la FAO, le HCR et le PAM. Outre leurs rôles initiaux, des membres du personnel sont régulièrement appelés à soutenir les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies dans l'établissement des demandes de financement. Par exemple, durant la période couverte par le présent rapport, plusieurs employés du secrétariat ont été envoyés en Haïti et au Chili afin d'apporter un appui essentiel à un moment crucial au personnel œuvrant sur le terrain après les séismes survenus dans ces pays.

Le Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

44. Le Groupe consultatif du Fonds a été formé par l'Assemblée générale, par sa résolution 60/124, dans le but de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Coordonnateur des secours d'urgence, sur l'utilisation et l'impact du Fonds. La deuxième réunion du Groupe en 2009 s'est déroulée les 2 et 3 novembre à New York. Le Groupe consultatif y a reconnu la performance et la gestion solides du Fonds en 2009. Il a salué le travail qui avait été accompli concernant l'établissement d'un cadre d'exécution et de responsabilisation, et recommandé que celui-ci soit axé sur la mesure de la valeur ajoutée du Fonds et de son impact sur l'ensemble des interventions humanitaires. En particulier, le Groupe consultatif a souligné l'importance des rapports annuels présentés par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies sur l'utilisation du Fonds au niveau national. Il a préconisé que ces rapports soient complétés par des évaluations indépendantes dans un petit nombre de pays spécifiques, et que le Fonds procède à une évaluation pilote avant sa prochaine réunion.

45. Le Groupe consultatif a également examiné la composante interventions sous-financées du Fonds et la relation de celui-ci avec les organisations non gouvernementales (ONG). Il a reconnu que des progrès sensibles avaient été réalisés pour établir la circulaire révisée du Secrétaire général (ST/SGB/2010/5) relative au Fonds et au protocole d'accord-cadre. Le Groupe a noté les améliorations effectuées pour garantir une meilleure transparence dans le processus d'allocation se rapportant à la composante interventions sous-financées, et approuvé les conclusions de l'examen de cette composante. Ces conclusions reconnaissaient notamment la nécessité de verser en avance au moins 75 % des subventions annuelles faites au titre des interventions sous-financées dès la première tranche semestrielle; d'évaluer l'importance du sous-financement d'un pays donné en analysant le montant des financements dont il dispose et en comparant les montants disponibles dans les divers secteurs; d'élaborer de nouvelles procédures pour des pays spécifiques ne pouvant lancer un appel global; et de renforcer l'implication des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies, ainsi que des équipes de pays humanitaires, vu que le processus de sélection des pays est arrivé à son terme et que les montants indicatifs ont été fixés.

46. Le Groupe consultatif a recommandé que les critères de détermination de l'« importance vitale » du Fonds continuent d'être définis rigoureusement, mais avec suffisamment de souplesse pour permettre des actions préventives rapides. Il a été convenu que, pendant une période pilote, certains coûts de coordination pourraient exceptionnellement être financés dès l'apparition d'une situation

d'urgence de grande échelle. Le Groupe consultatif a également réexaminé son propre mandat, et suggéré que sa composition soit élargie à 18 membres, groupe où chacun serait nommé pour une période de trois ans non renouvelable, afin de permettre la rotation du tiers des membres chaque année. La dernière réunion du Groupe a eu lieu début juillet 2010 à New York, après avoir été reportée en raison des incidences causées sur le transport aérien par le nuage de cendres volcaniques en provenance d'Islande.

Améliorations du cadre opérationnel du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

47. En réponse à une demande de l'Assemblée générale (dans sa résolution 60/124), le Secrétaire général a fait procéder en 2008 à un examen indépendant du Fonds à la fin de sa seconde année de fonctionnement. Les conclusions détaillées résultant de cet examen figurent dans le précédent rapport de l'Assemblée générale (A/63/348). Une matrice des réponses de l'Administration a été produite à la suite de l'examen et approuvée par le Groupe consultatif du Fonds. Cette matrice est réactualisée deux fois par an avant les réunions du Groupe et mise à disposition sur le site Web du Fonds. La grande majorité des recommandations formulées au terme de l'examen ont été mises en œuvre.

48. Les améliorations les plus notables apportées au cadre opérationnel du Fonds au cours de la période considérée ont été prises en considération lors de la révision de la circulaire du Secrétaire général relative à la création et au fonctionnement du Fonds, publiée le 23 avril 2010 (ST/SGB/2010/5). Les changements portent essentiellement sur l'amélioration des orientations opérationnelles sur l'utilisation, la gestion et l'administration du Fonds. On peut noter en particulier une prolongation du délai de mise en œuvre des projets d'intervention rapide, qui passe de trois à six mois, et l'emploi de termes plus précis visant à renforcer la responsabilisation et à clarifier les modalités d'élaboration des rapports. Parallèlement, un protocole d'accord-cadre est en cours d'établissement. Il aura pour but de rationaliser la procédure de conclusion des accords de décaissements financiers entre le Coordonnateur des secours d'urgence et les organismes bénéficiaires.

49. Suite à l'examen biennal, il a été recommandé au Coordonnateur des secours d'urgence de faire procéder à des audits de programmes, des examens en temps réel et des évaluations de fin de projet. À cette fin, des travaux supplémentaires ont été entrepris pour développer le cadre d'exécution et de responsabilisation, en étroite concertation avec le Groupe consultatif. Conformément aux recommandations de ce dernier, le cadre est devenu plus rigoureux, mais suffisamment souple, grâce à l'amélioration des processus d'élaboration de rapports existants, afin de mesurer la valeur ajoutée du Fonds et son impact sur l'ensemble des interventions humanitaires. Le cadre d'exécution et de responsabilisation a été approuvé à la réunion du Groupe consultatif en juillet 2010 (voir par. 44 ci-dessus).

50. À sa réunion de novembre 2009, le Groupe consultatif a demandé au secrétariat du Fonds de procéder à l'examen indépendant d'un seul pays afin de tester le cadre d'exécution et de responsabilisation. Cet examen, qui a été réalisé début 2010 au Kenya et a consisté en des entretiens et des recherches parmi un large éventail de parties prenantes, a conclu qu'il était possible d'utiliser le cadre pour mener des examens nationaux de la valeur ajoutée du Fonds et qu'il aiderait à

structurer ces examens. Il en est également ressorti que les organismes des Nations Unies sont, d'une manière générale, satisfaits de la prestation du Fonds, et apprécient sa valeur ajoutée en termes de souplesse, de capacité à combler les lacunes et d'optimisation des financements. Il a été noté que l'information factuelle et financière s'est simplifiée et s'avère plus explicite que d'autres sources de financement. L'examen a révélé que le Fonds a appuyé la coordination et le rôle du coordonnateur de l'action humanitaire au Kenya. Quelques inquiétudes ont été exprimées au sujet des retards observés dans le transfert des fonds des organismes des Nations Unies aux partenaires non gouvernementaux. On s'emploie actuellement à y remédier de diverses façons.

51. Les autres améliorations ont notamment consisté en une révision substantielle du format des rapports annuels élaborés par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies basés dans les pays bénéficiaires. Ce format a été raccourci, simplifié et rendu plus pertinent de sorte que les rapports soient axés sur la valeur ajoutée du Fonds, présentés plus rapidement et apportent plus de substance.

52. Dans la résolution 63/139 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général est prié de faire procéder à un « examen indépendant des activités du Fonds au terme de ses cinq années d'existence, portant notamment sur la capacité du Fonds d'atteindre ses objectifs, son administration, ses procédures d'évaluation des besoins et ses critères d'allocation des ressources ». Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires se chargera de diriger cet examen en s'appuyant sur une structure de gouvernance à deux niveaux. Le premier niveau correspondra à un groupe de pilotage composé d'experts en évaluation issus d'organismes des Nations Unies, d'États Membres, d'ONG et du milieu universitaire. Ce groupe de pilotage prodiguera des conseils techniques sur le mandat, la méthodologie, la stratégie d'échantillonnage des pays, l'élaboration d'un rapport initial et d'un rapport final, et contribuera à garantir le contrôle de la qualité. Le second niveau correspondra à un groupe de référence, composé de représentants d'organismes des Nations Unies, d'États Membres et d'ONG participant activement à la politique et aux programmes du Fonds au sein de leurs structures respectives. Ce groupe fournira des informations de fond et des connaissances contextuelles afin de garantir que l'examen non seulement est pertinent, approprié et apporte de la valeur ajoutée aux travaux actuels, mais qu'il positionne également le Fonds au sein de l'architecture humanitaire globale.

53. Le Groupe consultatif du Fonds participera également au processus d'examen grâce à des réunions d'information et des révisions régulières. Le cahier des charges relatif à l'examen sera établi en septembre 2010, de sorte que les recherches puissent commencer à la fin de l'année. L'examen sera effectué par un groupe d'experts indépendants, choisis sur la base d'un mécanisme de passation de marchés. Il est envisagé d'inclure dans la phase de recherche des entretiens bilatéraux avec les parties prenantes au niveau du siège, qui seront suivis par des visites sur le terrain dans six pays bénéficiaires. Le rapport final élaboré au titre de l'examen quinquennal, une matrice des réponses de l'Administration et un rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'examen devraient être présentés à la soixante-sixième session de l'Assemblée en septembre 2011.

54. La rapidité du Fonds à répondre aux situations d'urgence est restée stable au cours de la période considérée. En moyenne, trois jours ouvrables se sont écoulés

entre la réception des propositions définitives et l'approbation des projets par le Coordonnateur des secours d'urgence au titre de la composante interventions rapides. Le délai a été de cinq jours ouvrables pour la composante interventions sous-financées. Le Fonds a trouvé un bon équilibre entre répondre rapidement (notamment lorsque le facteur temps est décisif) et vérifier que les projets remplissent ses critères de plus en plus précis et rigoureux.

55. Le Fonds continue de travailler en concertation permanente avec les partenaires non gouvernementaux aux niveaux du siège, des régions et des pays. Le Groupe consultatif, le cadre d'exécution et de responsabilisation, et les examens du Fonds impliquent dans tous les cas les partenaires non gouvernementaux. Les ONG participent souvent à la mise en œuvre de projets financés par le Fonds, et les services communs mis en place grâce à ses ressources profitent à toutes les organisations humanitaires.

56. Le secrétariat du Fonds dispense une formation à l'intention des partenaires des organismes des Nations Unies et des ONG afin de les aider à avoir un accès rapide et efficace au Fonds. Au cours de la période couverte par le présent rapport, dix séances de formation ont été organisées pour le personnel des Nations Unies et des ONG, avec environ 10 % des participants provenant hors du système des Nations Unies. Une enquête globale des personnes ayant suivi la formation dans le passé a été réalisée afin d'évaluer l'efficacité de la formation dispensée par le Fonds depuis sa création. Les personnes interrogées ont toutes répondu que la formation avait amélioré leur connaissance du Fonds, et même de manière considérable pour plus des trois quarts d'entre elles.

Consultations entre organisations

57. Suite au travail de préparation effectué par le secrétariat, le Groupe de travail du Comité permanent interinstitutions a formé, fin 2009, son Groupe de travail sur le financement des opérations humanitaires. Cette nouvelle entité est une fusion du Groupe interinstitutions et de l'Équipe spéciale pour le partenariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, et du Groupe de contact sur les bonnes pratiques d'action humanitaire du Comité permanent interinstitutions. Ce groupe proposera des orientations harmonisées sur les questions politiques et opérationnelles stratégiques liées au financement des opérations humanitaires. D'ici la fin de l'année 2010, le Groupe vise à créer une plate-forme de consultation efficace et effective pour le fonctionnement du Fonds et des fonds de financement communs au niveau national; élaborer un plan d'action commune permettant de cerner et de traiter les questions prioritaires liées au financement des opérations humanitaires; identifier des possibilités de renforcer le financement des activités de planification préalable et de relèvement rapide; et renforcer la collaboration avec des gouvernements donateurs. Il se réunit chaque mois et, à ce jour, a débattu de diverses questions liées au financement, notamment celui du relèvement rapide et de la planification préalable, aux coûts de transaction, ainsi qu'aux modalités d'examen et d'élaboration des rapports du Fonds.

VII. Conclusions

58. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires continue de prouver sa valeur ajoutée en tant qu'instrument d'intervention d'urgence collectif et versatile. Qu'il s'agisse de répondre à une catastrophe soudaine et dévastatrice telle que le tremblement de terre ayant frappé Haïti, ou à une crise prolongée complexe telle que la situation en République démocratique du Congo, le Fonds remplit son mandat en aidant à la mise en œuvre d'une intervention prompte et planifiée pour faire face aux situations d'urgence humanitaire. L'objectif est de répondre aux fortes attentes des États Membres en leur offrant un mécanisme souple et rapide.

59. Dans le domaine du financement des opérations humanitaires, le Fonds joue un rôle important en lançant les efforts de financement et en appelant à un soutien renforcé. En tant que premier contributeur aux appels éclairs, il imprime un élan immédiat pour lancer et soutenir les opérations d'intervention internationales. En allouant les ressources nécessaires pour faire face aux urgences constamment sous-financées, le Fonds apporte cohérence, constance et équité aux situations d'intervention liées à des conflits prolongés, et comble les lacunes des réponses actuelles. La coordination étroite avec d'autres mécanismes de financement contribue à garantir que les fonds parviennent équitablement à tous ceux qui en ont besoin, par l'intermédiaire de tous les canaux disponibles.

60. Le Fonds s'avère être un outil crucial pour stimuler la coordination de la réponse humanitaire, en travaillant en étroite concertation avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il a prouvé sa valeur en tant que composante clef de la réforme de l'action humanitaire à part entière, tout en renforçant d'autres aspects du processus de réforme. Selon les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies se trouvant dans les pays bénéficiaires du Fonds, celui-ci a joué un rôle de catalyseur dans la coordination par groupe, encouragé une participation plus large des parties prenantes non membres des Nations Unies, et affirmé le rôle de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies.

61. La capacité du Fonds à s'adapter et s'améliorer a été démontrée au travers des changements progressifs efficacement opérés depuis l'examen biennal. Plusieurs initiatives, notamment la circulaire révisée du Secrétaire général, le protocole d'accord-cadre et le cadre d'exécution et de responsabilisation, ont rendu le Fonds plus efficace et plus responsable. L'examen quinquennal à venir sera une occasion de plus pour le Fonds de se développer en fonction des demandes et des besoins changeants.

62. Les contributeurs ont manifesté une grande détermination à continuer d'appuyer les activités de secours humanitaire menées par le Fonds, même dans un contexte financier des plus difficiles. Le Fonds bénéficie d'un large soutien de la part des États Membres qui l'ont créé, ont conscience de sa valeur et ont investi dans son succès. Un engagement durable et une volonté politique sont indispensables au maintien de cette dynamique.

Annexe I

Montant total des contributions au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (1^{er} janvier 2009-30 juin 2010)

(En dollars des États-Unis)

Contributeur	2009		2010	
	Contributions annoncées	Contributions reçues	Contributions annoncées	Contributions reçues
États Membres				
Afghanistan	1 500,00	1 500,00	1 539,41	-
Afrique du Sud	180 000,00	180 000,00	263 540,00	263 540,00
Albanie	3 500,00	3 500,00	-	-
Algérie	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Allemagne	19 522 484,38	19 522 484,38	21 735 000,00	21 735 000,00
Andorre	38 985,80	38 985,80	34 638,55	-
Antigua-et-Barbuda	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Arabie saoudite	150 000,00	150 000,00	150 000,00	-
Argentine	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-
Arménie	5 000,00	5 000,00	-	-
Australie	7 821 600,00	7 821 600,00	10 986 000,00	10 986 000,00
Autriche	424 740,00	424 740,00	548 400,00	548 400,00
Azerbaïdjan	10 000,00	10 000,00	-	-
Bangladesh	-	-	5 000,00	5 000,00
Belgique	7 272 904,92	7 272 904,92	9 036 144,58	-
Bénin	1 500,00	1 500,00	-	-
Bhoutan	1 480,00	1 480,00	1 500,00	1 500,00
Brésil	149 985,00	149 985,00	200 000,00	200 000,00
Bulgarie	14 966,20	14 966,20	-	-
Canada	34 566 876,08	34 566 876,08	37 328 450,04	37 328 450,04
Chili	20 000,00	20 000,00	30 000,00	30 000,00
Chine	500 000,00	500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00
Colombie	40 000,00	40 000,00	30 000,00	30 000,00
Congo	2 256,25	2 256,25	-	-
Croatie	24 000,00	24 000,00	-	-
Danemark	8 544 087,49	8 544 087,49	9 425 959,09	9 425 959,09
Djibouti	-	-	2 000,00	-
Égypte	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Émirats arabes unis	-	-	50 000,00	50 000,00
Espagne	44 348 982,00	44 348 982,00	45 180 722,89	-
Estonie	80 845,00	80 845,00	86 671,80	-
États-Unis d'Amérique	-	-	10 000 000,00	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	5 000,00	5 000,00

<i>Contributeur</i>	<i>2009</i>		<i>2010</i>	
	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>
Fédération de Russie	-	-	2 000 000,00	2 000 000,00
Finlande	8 198 400,00	8 198 400,00	8 079 000,00	8 079 000,00
Ghana	10 000,00	10 000,00	-	-
Grèce	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Haïti	1 480,00	1 480,00	-	-
Hongrie	54 088,00	54 088,00	-	-
Inde	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Indonésie	125 000,00	125 000,00	150 000,00	-
Irlande	27 179 610,00	27 179 610,00	-	-
Islande	200 000,00	200 000,00	-	-
Israël	15 000,00	15 000,00	20 000,00	20 000,00
Italie	1 358 868,00	1 358 868,00	1 502 270,00	1 502 270,00
Jamaïque	5 000,00	5 000,00	-	-
Japon	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Kazakhstan	50 000,00	50 000,00	75 000,00	-
Kenya	9 894,62	9 894,62	10 000,00	-
Koweït	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-
Lettonie	-	-	20 672,55	20 672,55
Liban	-	-	3 000,00	-
Liechtenstein	230 840,26	230 840,26	235 072,87	235 072,87
Luxembourg	5 696 400,00	5 696 400,00	5 775 000,00	5 775 000,00
Madagascar	-	-	2 000,00	2 000,00
Malaisie	100 000,00	100 000,00	-	-
Maroc	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Mauritanie	-	-	3 843,64	-
Mexique	150 000,00	150 000,00	150 000,00	-
Monaco	141 692,25	141 692,25	134 778,33	134 778,33
Monténégro	4 975,00	4 975,00	5 000,00	-
Mozambique	2 000,00	2 000,00	3 000,00	-
Myanmar	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Namibie	1 000,00	1 000,00	-	-
Norvège	42 734 982,73	42 734 982,73	57 107 653,93	57 107 653,93
Nouvelle-Zélande	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Oman	30 000,00	30 000,00	-	-
Pakistan	15 000,00	15 000,00	19 000,00	-
Panama	-	-	5 000,00	5 000,00
Pays-Bas	55 668 000,00	55 668 000,00	54 984 000,00	54 984 000,00
Pérou	10 000,00	10 000,00	-	-

Contributeur	2009		2010	
	Contributions annoncées	Contributions reçues	Contributions annoncées	Contributions reçues
Philippines	10 000,00	10 000,00	10 390,16	-
Pologne	300 000,00	300 000,00	-	-
Portugal	263 020,00	263 020,00	286 000,00	286 000,00
Qatar	10 050 000,00	50 000,00	-	-
République arabe syrienne	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
République centrafricaine	-	-	197 238,66	197 238,66
République de Corée	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
République de Moldova	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
République démocratique populaire lao	3 000,00	3 000,00	-	-
République tchèque	143 176,22	143 176,22	-	-
Roumanie	-	-	132 050,06	71 000,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	64 262 000,00	64 262 000,00	60 005 700,00	60 005 700,00
Sainte-Lucie	1 000,00	-	-	-
Saint-Marin	30 000,00	30 000,00	70 000,00	50 000,00
Samoa	2 000,00	2 000,00	-	-
Singapour	-	-	30 000,00	30 000,00
Slovaquie	10 000,00	10 000,00	-	-
Slovénie	66 588,00	66 588,00	70 783,13	-
Sri Lanka	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-
Suède	49 367 572,36	49 367 572,36	58 526 748,17	58 526 748,17
Suisse	4 657 370,02	4 657 370,02	4 568 942,57	4 568 942,57
Tadjikistan	-	-	2 000,00	2 000,00
Timor Leste	1 200,00	1 200,00	-	-
Trinité et Tobago	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-
Turquie	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Tuvalu	1 000,00	1 000,00	-	-
Ukraine	-	-	503 310,34	503 310,34
Venezuela (République bolivarienne du)	5 000,00	5 000,00	-	-
Viet Nam	10 000,00	-	-	-
Total, États Membres	401 270 850,58	391 259 850,58	408 658 020,78	342 975 236,55
Observateurs				
Malte			5 000,00	5 000,00
Saint-Siège	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total, observateurs	5 000,00	5 000,00	10 000,00	10 000,00
Donateurs privés				
Bilkent Holding AS	-	-	10 000,00	10 000,00

Contributeur	2009		2010	
	Contributions annoncées	Contributions reçues	Contributions annoncées	Contributions reçues
Centre chrétien de Daystar	-	-	20 000,00	20 000,00
Chung Te Buddhist Association of New York, Inc.	-	-	41 771,22	41 771,22
Clients de HSBC Bank Middle East Limited (EAU)	-	-	16 825,35	16 825,35
Communauté Internationale Bahá'íe	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Compagnie nationale d'énergie d'Abu Dhabi (TAQA)	150 000,00	150 000,00	272 257,01	272 257,01
Dons de particuliers hors la Fondation pour les Nations Unies (inférieurs à 10 000 \$)	1 400,00	1 400,00	82 862,91	82 862,91
Dons de particuliers par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies	56 030,00	56 030,00	550 000,00	550 000,00
ENDESA Espagne	-	-	55 051,88	55 051,88
ENDESA Pérou	-	-	12 947,90	12 947,90
Fans coréens et étrangers de Kim Hyun Joong	-	-	19 293,00	19 293,00
Fondation Alexander Bodini	15 000,00	15 000,00	20 000,00	20 000,00
Fondation bénévole d'Amérique latine	-	-	25 000,00	25 000,00
Fondation des Nations Unies	-	-	250 000,00	250 000,00
HSBC Bank Middle East Limited	100 000,00	100 000,00	-	-
Jefferies and Company	-	-	1 000 000,00	1 000 000,00
Legs de George Gary	10 408,05	10 408,05	-	-
UN spouses bazaar	-	-	33 313,43	33 313,43
PriceWaterhouseCoopers	-	-	100 000,00	100 000,00
Skanska USA Building Inc.	-	-	50 000,00	50 000,00
Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis	9 981,50	9 981,50	-	-
Western Union	100 000,00	100 000,00	150 000,00	100 000,00
Total, donateurs privés	452 819,55	452 819,55	2 719 322,70	2 669 322,70
Total	401 728 670,13	391 717 670,13	411 387 343,48	345 654 559,25

Notes :

1. Les montants de contributions annoncées incluent les contributions faites dans des documents écrits officiels, les contributions annoncées à la conférence annuelle de haut niveau en soutien au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et à d'autres occasions. Ils diffèrent des documents financiers officiels de l'ONU, où seules sont initialement reconnues les contributions annoncées dans des documents écrits officiels.
2. Les montants reçus sont des versements effectués en compensation des contributions annoncées correspondantes.
3. Les montants reçus sont inscrits au taux de change en vigueur le jour de la réception du dépôt et peuvent être différents des contributions annoncées en raison des fluctuations des taux de change.
4. À la date de rédaction du présent rapport, les contributions annoncées par la Belgique, la Chine, le Mozambique et le Sri Lanka avaient été reçues, mais postérieurement au 30 juin 2010, ce qui explique qu'elles ne sont pas incluses dans le montant total.

Annexe II

Montant total des ressources engagées^a par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (1^{er} janvier 2009-30 juin 2010)

(En dollars des États-Unis)

Pays	2009			2010		
	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé
Afghanistan	4 165 567	-	4 165 567	-	11 019 952	11 019 952
Algérie	-	1 536 000	1 536 000	-	-	-
Angola	2 354 123	-	2 354 123	-	-	-
Bhoutan	463 845	-	463 845	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	-	-	-	2 486 524	-	2 486 524
Burkina Faso	6 528 389	1 997 535	8 525 924	-	-	-
Burundi	-	3 956 773	3 956 773	-	-	-
Cap-Vert	474 338	-	474 338	-	-	-
Chili	-	-	-	10 283 575	-	10 283 575
Chine	-	-	-	4 719 705	-	4 719 705
Colombie	3 527 409	4 999 979	8 527 388	-	2 966 719	2 966 719
Congo	7 948 987	-	7 948 987	-	-	-
Côte d'Ivoire	412 313	2 000 003	2 412 316	-	-	-
Djibouti	-	2 996 920	2 996 920	-	1 224 890	1 224 890
El Salvador	2 485 827	-	2 485 827	-	-	-
Érythrée	-	3 521 258	3 521 258	-	2 995 242	2 995 242
Éthiopie	-	15 645 398	15 645 398	-	16 690 193	16 690 193
Gambie	386 544	-	386 544	-	-	-
Géorgie	1 000 450	-	1 000 450	293 394	-	293 394
Guatemala	4 999 968	-	4 999 968	3 376 068	-	3 376 068
Guinée	2 283 261	1 171 585	3 454 846	-	1 971 425	1 971 425
Haïti	--	4 995 766	4 995 766	36 564 849	-	36 564 849
Honduras	1 271 408	-	1 271 408	281 597	-	281 597
Indonésie	6 935 731	-	6 935 731	-	-	-
Iraq	1 004 837	-	1 004 837	-	-	-
Kenya	18 298 355	8 038 330	26 336 685	10 048 510	9 981 466	20 029 976
Kirghizstan	-	-	-	10 076 490	-	10 076 490
Lesotho	574 955	-	574 955	645 959	-	645 959
Madagascar	6 450 994	-	6 450 994	-	-	-
Malawi	544 860	-	544 860	-	-	-
Mali	-	-	-	1 503 989	-	1 503 989
Mauritanie	2 174 497	-	2 174 497	-	-	-
Mongolie	-	-	-	3 556 532	-	3 556 532

Pays	2009			2010		
	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé
Mozambique	547 001	-	547 001	2 624 107	-	2 624 107
Myanmar	-	2 998 439	2 998 439	-	3 987 182	3 987 182
Namibie	1 299 825	-	1 299 825	-	-	-
Népal	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
Nicaragua	2 069 776	-	2 069 776	-	-	-
Niger	7 726 113	3 976 342	11 702 455	13 991 081	5 999 924	19 991 005
Nigeria	1 279 887	-	1 279 887	-	-	-
Ouganda	1 191 321	-	1 191 321	-	-	-
Ouzbékistan	-	-	-	901 749	-	901 749
Pakistan	8 890 399	-	8 890 399	9 852 049	-	9 852 049
Philippines	11 940 932	-	11 940 932	-	2 997 112	2 997 112
République arabe syrienne	3 287 464	-	3 287 464	-	-	-
République centrafricaine	187 355	2 787 790	2 975 145	3 102 465	-	3 102 465
République démocratique du Congo	19 966 972	10 461 001	30 427 973	-	15 922 571	15 922 571
République populaire démocratique de Corée	-	18 996 703	18 996 703	-	7 990 534	7 990 534
République démocratique populaire lao	3 828 517	-	3 828 517	-	-	-
République dominicaine	-	-	-	1 941 576	-	1 941 576
République-Unie de Tanzanie	1 516 283	-	1 516 283	-	-	-
Sénégal	-	-	-	268 235	-	268 235
Somalie	50 534 027	9 999 999	60 534 026	-	-	-
Sri Lanka	23 506 382	-	23 506 382	13 753 756	-	13 753 756
Soudan	25 820 034	-	25 820 034	-	-	-
Swaziland	1 320 110	-	1 320 110	-	-	-
Tadjikistan	-	-	-	101 415	-	101 415
Tchad	1 998 660	5 464 388	7 463 048	6 496 693	7 063 642	13 560 335
Territoire palestinien occupé	9 409 055	-	9 409 055	-	-	-
Yémen	3 727 771	4 705 281	8 433 052	375 926	6 996 528	7 372 454
Zimbabwe	7 899 348	18 908 729	26 808 077	10 439 418	-	10 439 418
Total	268 233 890	129 158 219	397 392 109	147 685 662	97 807 380	245 493 042

^a Les montants engagés correspondent aux montants affectés aux projets approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2010, et peuvent inclure les montants non effectivement décaissés à cette date.

Annexe III

Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires – prêts(1^{er} janvier 2009-30 juin 2010)^a

(En dollars des États-Unis)

<i>Agence</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Montant</i>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Colombie	674 207
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Région de l'Afrique de l'Ouest	736 283
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Somalie	215 560
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Tchad	350 798
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Zimbabwe	591 238
Total		2 568 086

^a N'incluent pas les prêts remboursés pendant cette période.